

Quel sens donner au service civil volontaire ou obligatoire ?

**La suppression
de la conscription
a laissé une place
vacante pour
la création d'un autre
service national.
À qui s'adresse
le service civil
et comment l'insérer
dans un projet
de société ?**

Décidée en 1996 par une majorité de droite, confirmée l'année suivante par une majorité de gauche, la conscription a été suspendue dans une relative indifférence de l'opinion publique. Elle avait pourtant duré plus d'un siècle et avait fortement imprégné la société française. Toutefois, il a été acté d'instaurer une JAPD (Journée d'appel et de préparation à la défense), obligatoire pour tous les garçons et les filles âgés de 18 ans. Par ailleurs, un service civil composé de volontaires a été annoncé.

Dix ans plus tard, la plupart des programmes des partis politiques en vue des élections présidentielles et législatives de 2007 comportent effectivement l'objectif d'un service civil ou civique que beaucoup souhaitent rendre obligatoire.

Le passage des formes civiles du service national au volontariat

Au cours des années qui ont précédé la fin de la conscription, des formes civiles du service national se sont développées, à l'image de ce qui se faisait chez nos voisins, notamment allemands et italiens. Les appelés civils sont alors de plus en plus nombreux à servir dans la police, l'Éducation nationale, l'action sociale, la politique de la ville, la coopération ou au niveau international. Ces activités s'exerçaient dans

le cadre d'un service public, d'une association ou à l'étranger dans une entreprise.

Le rôle des emplois jeunes. Décidés à partir de 1997, les emplois jeunes sont, d'une certaine manière, arrivés à temps pour prendre le relais des appelés civils de plus en plus nombreux. Les associations ont ainsi trouvé le renfort dont elles avaient besoin. Les emplois jeunes n'avaient pas été prévus pour cela et leur utilisation a sans doute contribué à occulter les conséquences sociétales de l'arrêt de la conscription.

La loi suspendant le service national prévoyait la création du volontariat dans les domaines suivants : défense, sécurité et prévention ; cohésion sociale et solidarité ; coopération internationale et aide humanitaire.

Trois types de volontariat. Les quelque trente textes réglementaires et législatifs qui ont suivi n'ont guère eu d'effet pour des raisons essentiellement administratives, juridiques et financières. Une autre approche s'avérait nécessaire. Deux lois sont donc intervenues en 2006 : la première, le 31 mars, pour l'égalité des chances comportant la création d'un service civil volontaire ; la deuxième au mois de mai instaurant un volontariat associatif. L'Agence pour l'égalité des chances et la Direction de la vie associative sont en charge de développer ces deux types de volontariat. Elles sont dotées à cet effet de moyens financiers importants.

Nous en sommes là : quelques milliers ou dizaines de milliers de jeunes gens de 18 à 25 ans sont attendus en 2007 comme volontaires dans des associations agréées, des collectivités locales, dans le domaine de la sécurité ou au niveau international.

Ainsi, trois types de volontariat existent : ceux définis par les lois de 2006 et le volontariat de cohésion sociale défini par la loi de 2000. Les durées d'engagement, les indemnités, les modalités d'agrément sont différentes et les autorités gestionnaires aussi.

C'est encore un peu compliqué, mais même tel quel il s'agit d'un progrès réel. De quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de volontaires attendus, le domaine de l'échantillon fait place à un début significatif d'expérimentation de divers types de volontariat.

De quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de volontaires attendus, le domaine de l'échantillon fait place à un début significatif d'expérimentation de divers types de volontariat.

Les propositions du groupe de travail de l'Institut Paul Delouvrier

Au début de l'année 2001 l'Institut Paul Delouvrier a monté un groupe de travail sur le volontariat civil, essentiellement pour prendre en compte, à l'occasion de colloques organisés par l'Institut, les interrogations de nombreux participants concernant l'arrêt du service national. Une première note est sortie en 2002. La proximité des élections présidentielles pouvait laisser espérer que le sujet serait abordé par les candidats et dans l'opinion, mais cela n'a pas été le cas.

Le travail du groupe s'est poursuivi avec le concours de participants venus d'Unis-Cités, de Cotravail, de l'Arche, de France Bénévolat, de la Fage (Fédération des associations générales étudiantes), d'Animafac, de la Commission armées jeunesse ou de l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville)... Le président et des membres du Conseil économique et social ont été régulièrement associés à notre réflexion. Les entretiens ont été très nombreux (plus de 200) en France, dans les pays voisins et dans les instances européennes avec des élus, des administrations, des universitaires...

En liaison avec les conseils généraux et les associations, les préfetures auraient la charge d'organiser des journées du volontariat, afin de mettre en relation structures d'accueil et jeunes candidats.

Des constats largement partagés suscitent différentes interrogations. Le service national, malgré ses ratés, ouvrirait des perspectives aux jeunes, notamment dans des quartiers ou des zones défavorisées : que faut-il désormais leur proposer ? Comment satisfaire, après la disparition des appelés « civils » et des emplois jeunes, les besoins nouveaux apparus dans les services publics et les associations ? Les risques d'exclusion, induits par les changements du monde contemporain, ne concernent pas seulement les jeunes, mais aussi une part croissante de la population active et retraitée : comment y faire face ?

L'enjeu est donc considérable et il s'inscrit dans la durée. Il y va en effet du maintien et de l'enrichissement du pacte républicain qui nous a façonnés depuis des générations, et qui est souvent à juste titre invoqué à l'occasion de crises ou de projets de réformes. Comme chacun peut le constater, ce pacte est menacé par trois fractures majeures propres à notre société : la fracture de la mémoire, la fracture de la loi et la fracture du projet commun.

Pour remédier à cette situation, l'Institut Paul Delouvrier fait trois propositions.

Utiliser la JAPD pour recenser les vellétés d'engagement. La JAPD (Journée d'appel et de préparation à la défense) est la dernière forme d'obligation concernant nos jeunes concitoyens (entre 18 et 25 ans). Nous disposons, avec la DSN (Direction du service national) qui en a la charge, d'un outil exceptionnel de connaissance de nos jeunes concitoyens. L'idée est de recueillir à cette occasion les candidatures éventuelles pour un engagement civil ou militaire, et de diffuser dans les préfetures les informations concernant les engagements civils. En liaison avec les conseils généraux et les associations, les préfetures auraient la charge d'organiser des journées du volontariat, afin de mettre en relation structures d'accueil et jeunes candidats.

Proposer aux étudiants un stage de volontariat civil. Les expériences réussies dans quelques grandes écoles et la disponibilité manifestée par un grand nombre d'étudiants en université ont conduit à envisager, parmi les stages de plusieurs mois nécessaires à l'obtention du diplôme de sortie d'école ou de troisième cycle universitaire, la tenue d'un stage de

volontariat civil dans une association ou un service public. Il en résulterait un brassage social que le service national dans ses formes civiles avait su réaliser. Il y a là également une réserve de ressources humaines compétentes pour les services publics, les associations et les «centres nouvelle chance».

Revisiter le service militaire adapté. La proposition, baptisée «centres nouvelle chance», concernant la transposition en métropole des méthodes du SMA (Service militaire adapté) outre-mer se retrouve en partie dans une des dernières décisions du gouvernement. La réussite du SMA tient essentiellement à trois facteurs : la vie en internat plus ou moins «dépaycé», un encadrement militaire de type généraliste et un encadrement spécialisé (formation scolaire et professionnelle) assumé par un personnel civil. L'adaptation en métropole devrait passer par une approche civile, avec le concours de tous les ministères, dont ceux de la Défense et de l'Éducation nationale et de la jeunesse, avec l'utilisation par convention de leurs structures d'hébergement (type UCPA par exemple) en fonction de leur occupation normale. Il est aussi possible d'imaginer que dans le cadre de congés de volontariat, le personnel des entreprises puisse participer à cet encadrement. Cette proposition s'adresse à des jeunes volontaires recherchant une structure de rattrapage et de soutien.

Que ce soit dans l'accompagnement scolaire ou l'important rattrapage postscolaire, la santé, l'animation locale ou le «raccourci» social, le champ d'intervention potentiel ne peut que grandir. C'est pourquoi il faut non seulement renforcer les associations dans la limite de leurs capacités opérationnelles mais aussi développer le volontariat dans les services publics en contact avec la population, qui souffrent d'une présence humaine insuffisante. L'État ne peut tout déléguer aux associations.

C'est en se portant volontaire pour une durée significative (au minimum de six mois) que nos jeunes concitoyens retrouveront au contact de ces équipes associatives ou administratives, dans la durée et par une relation simple et continue, la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et ainsi contribuer au maintien ou à la reconstruction du lien social autant qu'à compléter leur propre formation.

C'est également en se portant volontaire pour une durée significative que nos concitoyens plus âgés, en activité ou au moment de leur retraite, participeront à l'encadrement, au soutien logistique ou au transfert des connaissances au service des actions entreprises par les associations ou les services publics.

À la lumière des expériences récentes, la place du volontariat dans la vie quotidienne, entre bénévolat et salariat, n'est plus à démontrer. Il s'agit de lui donner l'ampleur nécessaire. Largement ouvert aux filles comme aux garçons, il ne peut que contribuer à la «démasculinisation» de notre société qui, chacun le reconnaît, en a fortement besoin. De même,

**À la lumière
des expériences
récentes, la place
du volontariat
dans la vie quotidienne,
entre bénévolat
et salariat,
n'est plus à démontrer.
Il s'agit de lui donner
l'ampleur
nécessaire.**

l'intégration aux valeurs républicaines des jeunes issus d'autres cultures ne peut qu'en être renforcée.

Quel service et quels objectifs ?

Les quelque six mois qui nous séparent des élections présidentielles et législatives permettent un large débat : service civil ou civique, obligatoire ou volontaire. Civil ou civique, le choix n'est pas que dans le vocabulaire. Il est fonction des objectifs retenus. Pour le moment nous gardons le terme de service civil volontaire parce que c'est celui employé dans les lois de 2000 et 2006.

Volontaire ou obligatoire, dans l'immédiat le choix est très simple : passer de quelques volontaires à plusieurs centaines de milliers de jeunes de 18 à 25 ans, auxquels devraient s'ajouter des seniors et des actifs pour les accompagner ou les encadrer, comportent beaucoup de difficultés logistiques, mais surtout de légitimité et d'acceptabilité par la nation et l'ensemble de nos concitoyens. La démonstration par l'exemplarité du volontariat devrait être un passage obligé, au moins pendant la prochaine législature, pour aboutir éventuellement à une obligation.

L'objectif de 100 000 volontaires que nous avons proposé d'atteindre avant la fin de la prochaine législature est déjà ambitieux même s'il est du même ordre de grandeur que le chiffre des appelés civils en Allemagne.

Deux questions de fond se posent, dont les réponses apportées par l'expérience des volontariats dans les mois ou plutôt les années à venir devraient déterminer nos choix. D'abord, s'agit-il d'un service réservé aux jeunes ou proposé également à des hommes et des femmes en activité dans le cadre de congés de volontariat, et à des actifs en fin de carrière ou à de jeunes retraités ? Par ailleurs, quel service faut-il, et pour quoi faire : mixité sociale, complément de formation, rattrapage de situations d'échec, renforcement de l'encadrement et des structures d'accompagnement social, enrichissement de l'identité européenne, etc. ?

Les réponses ne s'imposent pas et ne devraient trouver leur sens qu'après observation et évaluation des opérations en cours dans le cadre des dernières décisions gouvernementales mises en œuvre désormais par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et par la Direction de la vie associative.

L'objectif de 100 000 volontaires que nous avons proposé d'atteindre avant la fin de la prochaine législature est déjà ambitieux même s'il est du même ordre de grandeur que le chiffre des appelés civils en Allemagne. Cela suppose une volonté politique forte et une certaine remise en ordre dans ce qui est en cours.

Cela passe d'abord par une évaluation des besoins réels de la nation dans ce domaine. La tâche n'est pas facile mais pourrait être confiée au Conseil économique et social dès maintenant compte tenu de sa compétence, de l'intérêt qu'il porte à cette question et de l'expertise de beaucoup de ses membres.

De même, il apparaît que des formes de service civil volontaire différentes relevant de divers ministères avec des caractéristiques multiples ne devraient pas se prolonger trop longtemps, même si cela permet de rattraper le temps perdu ces dernières années.

Cela doit se traduire par un statut plus simple avec un guide ou un manuel du service civil volontaire reprenant l'essentiel des procédures à suivre par les candidats et les structures d'accueil. Étudier la transformation des JAPD demandera du temps, car il y aura des conséquences sur le budget de la DSN et à terme sur son rattachement.

Il en est de même pour la mise à l'étude avec les partenaires sociaux de contrats de volontariat pour les salariés en activité et l'engagement volontaire de seniors en fin de carrière et de jeunes retraités, ou pour la mise au point du volontariat étudiant avec l'Éducation nationale et les diverses instances représentatives : conférence des grandes écoles, conférence des universités, association d'étudiants...

La nécessité d'un engagement politique

Cette ambition demande une volonté politique forte qui s'inscrit dans la durée. Il faut souhaiter que dans la prochaine organisation gouvernementale soit clairement désignée aux côtés du Premier ministre une autorité interministérielle en charge du service civil (secrétaire d'État ou délégué), qui aura donc la tâche d'évaluer ce qui est en cours, de proposer les orientations nécessaires et de conduire les négociations.

C'est à partir de ces travaux qu'un budget pourrait être établi pour les années à venir : il sera de plusieurs milliards si l'on se réfère aux évaluations très vraisemblables du Conseil d'analyse de la société. C'est beaucoup sans doute, mais c'est peu si un service civil ou civique, intergénérationnel, adopté par la nation, contribue à arrêter cette dérive que chacun peut constater.

Une remarque pour terminer : l'Allemagne, l'Italie et la France, confrontées aux mêmes problèmes de professionnalisation de leur armée, ont opté jusqu'à présent pour des solutions différentes. La connaissance de leurs expériences devrait permettre d'éclairer nos propres choix. Rappelons également que l'Allemagne et la France en 2007 et en 2008 présideront l'Union européenne. Encore une raison pour déterminer ce que nous voulons. ■

D'une évaluation de ce qui est en cours et des orientations définies pour l'avenir, un budget pourrait être établi : il sera de plusieurs milliards si l'on se réfère aux évaluations vraisemblables du Conseil d'analyse de la société.